



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Agriculture,  
de la Viticulture et de la  
Protection des consommateurs

Administration des services vétérinaires

# **Rapport d'activités**

## **2015**

**MARS 2016**

# **I N D E X :**

## **I. Introduction**

## **II. Administration des Services Vétérinaires**

## **III. Situation sanitaire**

## **IV. Sécurité alimentaire**

Contrôle des denrées alimentaires d'origine animale

## **V. Mouvements internationaux**

A. Echanges, exportations et importations

B. P.I.F.

C. Pacage

## **VI. Bien-être des animaux**

## **VII. Clos d'Equarrissage**

## **VIII. Transposition en droit national des directives C.E.**

## **IX. Rapport du Laboratoire de Médecine Vétérinaire**

## **X. Réunions internationales**

# CHAPITRE I

## INTRODUCTION

Même si l'année 2015 fut une année ordinaire sur le plan sanitaire ainsi qu'en matière de crises alimentaires, elle restera dans les annales grâce à certains faits marquants.

Au niveau des **contrôles**, la quantité prévue a été réalisée et la qualité requise a été correcte comme l'ont montré les audits conduits dans le cadre de l'accréditation. Il faut remarquer que le nombre de contrôles réalisés dans le domaine du bien-être animal, suite aux plaintes, a augmenté et que l'Administration des Services Vétérinaires attend avec impatience la finalisation de la législation en matière de bien-être animal afin d'obtenir les moyens nécessaires en vue d'agir dans le cas de plaintes justifiées.

Un autre chantier de la législation a pu être finalisé en 2015, à savoir celui de la **loi cadre**. Ainsi la loi du 2 août 1976 portant création de l'Administration des Services Vétérinaires a été remplacée par la loi du 14 juillet 2015 portant organisation de l'Administration des Services Vétérinaires. Cette loi a créé la base légale pour la réorganisation de l'Administration des Services Vétérinaires qui compte actuellement

### **5 divisions** :

- division de la santé animale
- division de la santé publique
- division du contrôle à l'importation
- division du Laboratoire de Médecine Vétérinaire
- division de l'identification et de l'enregistrement des animaux.

Cette dernière division constitue l'ancien « Service Sanitel » du Ministère de l'Agriculture dont les missions sont étroitement liées aux compétences de l'A.S.V. C'est pourquoi une intégration de ce service dans l'A.S.V. a été une conséquence logique et a été facilitée par la localisation des bureaux à la même adresse depuis septembre 2013. La réorganisation de l'A.S.V. en divisions était une nécessité suite à la complexité des matières qui ne permettent plus à un inspecteur de couvrir toutes les tâches qui concernent l'Administration.

Concernant la **construction d'un nouveau Laboratoire de médecine vétérinaire**, il faut signaler que le gros œuvre du bâtiment sur le site du Laboratoire National de Santé à Dudelange a été achevé en 2015 et que le déménagement, prévu dans le courant du premier semestre 2017, semble réaliste. Au niveau du personnel du laboratoire, il faut mentionner le départ à la retraite du Dr Joseph Schon après 32 ans de service dont 24 en tant que chef du Laboratoire.

Finalement il reste à mentionner la **Présidence** en tant que fait marquant de l'année 2015. Dans ce cadre, les représentants du Luxembourg ont présidé les différentes réunions du Conseil et au niveau international et ont organisé un certain nombre de conférences et de séminaires. Plus de détails à ce sujet peuvent être consultés dans le rapport du Ministère de l'Agriculture.

## **CHAPITRE II**

### **ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES**

L'Administration des Services Vétérinaires (A.S.V.) compte 1 directeur, 5 vétérinaires-inspecteurs chefs de division et 14 vétérinaires-inspecteurs.

En plus des 20 vétérinaires, l'A.S.V. emploie du personnel des carrières supérieure, moyenne et inférieure de l'administration.

L'A.S.V. comprend, suite à la nouvelle loi du 14 juillet 2015, 5 divisions :

- division de la santé animale
- division de la santé publique
- division du contrôle à l'importation
- division du Laboratoire de Médecine Vétérinaire
- division de l'identification et de l'enregistrement des animaux.

Les attributions des différentes divisions de l'A.S.V. sont les suivantes :

- Contrôles du statut sanitaire du bétail et des animaux en général
- Contrôles du respect du bien-être animal à différents niveaux
- Contrôles relatifs à la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale
- Contrôles des mesures relatives à l'importation d'animaux vivants et de produits d'origine animale
- Analyses des échantillons prélevés dans le cadre des contrôles mentionnés ci-avant
- Gestion et contrôle de l'identification et de l'enregistrement des animaux.

L'A.S.V. est placée sous la double tutelle du :

- Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs pour les missions relevant de la santé animale, de la protection et du bien-être animal ainsi que de l'identification et de l'enregistrement des animaux ;
- Ministère de la Santé pour les missions relevant du contrôle des produits d'origine animale et des missions de santé publique.

**CHAPITRE III**  
**SANTÉ ANIMALE**  
**Bulletin sanitaire 2015**

Maladies de la liste O.I.E.	Foyers ou cas apparus	Localisation géographique
Peste porcine classique - porcs domestiques - sangliers	néant néant	
Fièvre catarrhale ovine	néant	
Encéphalopathie spongiforme bovine	néant	
Brucellose bovine	néant	
Rage	néant	
Leucose bovine enzootique	néant	
Maladie d'Aujeszky	néant	
Tuberculose aviaire	néant	
Psittacose	néant	
Laryngo-trachéite infectieuse	néant	
Varroase	néant	
Nosémore	néant	
Loque américaine	néant	
Maladie hémorragique des lapins (RHD)	néant	
Myxomatose	néant	
Septicémie hémorragique virale	néant	
<b>Autres maladies</b>		
Virus de Schmallenberg	néant	

## **1. Peste porcines**

Le dernier cas de PPC chez les porcs domestiques au Luxembourg remonte à l'année 2003.

La surveillance de cette maladie est assurée actuellement par examen sérologique et par analyse P.C.R. des sangliers abattus et livrés au centre de traitement de gibier avant la mise sur le marché. L'analyse P.C.R. est effectuée sur amygdale tandis que la sérologie est effectuée, si possible, sur le sang récolté par le chasseur sur le lieu de chasse.

En 2015, 32 sérums ainsi que 6 organes de sangliers ont été analysés en sérologie respectivement en PCR et tous ont donné des résultats négatifs. De même, 136 échantillons sanguins de porcs domestiques ont été analysés avec des résultats négatifs.

Vu la densité de la population des sangliers, des mesures de biosécurité sont à observer au niveau des exploitations porcines. Ces mesures consistent dans la construction de clôtures autour des porcheries et dans l'installation de sas d'entrée équipés de dispositifs et matériels de désinfection.

Actuellement la réapparition de la peste porcine classique et de la peste porcine africaine dans les pays baltiques et les pays avoisinants a interpellé l'attention des États membres de l'U.E. et a entraîné une prudence renforcée par rapport à ces épizooties.

## **2. Les encéphalopathies spongiformes transmissibles (E.S.T.)**

Les E.S.T. sont des maladies marquées par une dégénérescence vacuolaire des neurones de la substance grise, progressive et fatale. Les espèces animales atteintes par la maladie sont :

- les bovins (maladie de la vache folle ou E.S.B.)
- les ovins et caprins (scrapie).

Le Luxembourg a connu à ce jour 3 cas d'E.S.B. (1997, 2002 et 2005) tandis qu'aucun cas de scrapie n'a été détecté dans la population ovine et caprine.

Dans le contexte d'une évolution favorable de l'ESB dans les pays de l'UE, la Commission européenne a publié en décembre 2010 la feuille de route N° 2 pour les EST mentionnant les objectifs stratégiques suivants :

- réexaminer certains aspects de l'interdiction totale des farines animales actuellement en vigueur, sous certaines conditions ;
- réexaminer la politique d'abattage dans les troupeaux infectés par l'ESB ;
- adapter les mesures d'éradication actuellement appliquées dans les cheptels ovins et caprins infectés par une EST de manière à les conformer aux connaissances scientifiques les plus récentes et de créer des outils durables pour contrôler les EST dans les cheptels de petits ruminants de l'U.E. ;
- continuer à encourager le développement des meilleurs tests rapides existants pour la détection des EST.

En 2015, les catégories d'animaux suivants ont été soumises à un test E.S.T. :

<b>NOMBRE DE TESTS d'E.S.T. EFFECTUÉS EN 2015</b>	
<b>BOVINS</b>	
Animaux morts	2.146
Animaux suspects	2
<b>OVINS</b>	
Animaux morts (> 18 mois)	97
<b>CAPRINS</b>	
Animaux morts (> 18 mois)	99
<b>T O T A L</b>	<b>2.344</b>

Tous les tests ont donné un résultat négatif.

Conformément à la législation communautaire en vigueur, le testage systématique à l'abattage a été arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour les ovins et les caprins et au 1<sup>er</sup> mars 2013 pour les bovins.

Le testage des bovins, ovins et caprins morts ou soumis à un abattage d'urgence reste inchangé (à partir de 48 mois respectivement de 18 mois).

Suite au dossier introduit en 2013 auprès de l'O.I.E., le Luxembourg a obtenu en 2014 le statut de « risque négligeable au regard de l'E.S.B. ».

En 2015, pour les pays présentant le statut « à risque négligeable au regard de l'E.S.B. », la liste des M.R.S. pour les bovins a été simplifiée, à savoir seuls restent M.R.S : le crâne, à l'exclusion de la mandibule, y compris l'encéphale et les yeux, ainsi que la moelle épinière des animaux âgés de plus de 12 mois.

Pour les ovins, la liste des M.R.S. reste inchangée, à savoir : le crâne, y compris l'encéphale, les yeux, les amygdales et la moelle épinière des animaux âgés de plus de 12 mois ou qui présente une incisive permanente ayant percé la gencive, ainsi que la rate et l'iléon des animaux de tous âges.

### **3. Le virus de Schmallenberg**

En décembre 2011 le virus de Schmallenberg a été identifié pour la première fois en Europe par le « Friedrich-Löffler Institut » en Allemagne. Les symptômes causés par ce virus ont été détectés pour la première fois en Allemagne dans une ferme de la ville de Schmallenberg sur des bovins qui manifestaient de la diarrhée, de la fièvre et une baisse de production laitière. Les mêmes syndromes ont apparu en septembre et octobre 2011 dans d'autres exploitations en Allemagne et aux Pays-Bas. Ce phénomène représente la phase aiguë, virémique de la maladie qui était suivie en décembre 2011 et durant les premiers mois de l'année 2012 par des malformations congénitales détectées sur des agneaux et des veaux nouveau-nés. Les malformations décrites sont les suivantes : arthrogrypose, hydrocéphalie, anencéphalie, torticolis et cyphose.

Après l'Allemagne et les Pays-Bas d'autres pays ont déclaré l'apparition de la maladie, à savoir : Belgique, France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Suisse ; le premier cas détecté au Luxembourg date de la mi-février 2012.

Le virus se transmet par des piqûres de vecteurs (culicoïdes) ainsi que par voie transplacentaire, ce qui explique les malformations congénitales observées.

Plusieurs études ont montré que le virus n'a pas de caractère zoonotique, c.à.d. n'est pas susceptible de se transmettre à l'homme.

Malgré de grandes différences au niveau de la pathologie, on observe néanmoins certaines similitudes épidémiologiques entre ce virus et celui de la fièvre catarrhale ovine (F.C.O.). Les deux virus se transmettent de façon indirecte par des vecteurs, surtout chez les ruminants. Les deux maladies ont apparu en Europe Centrale dans la région des Pays-Bas et de l'Allemagne et se sont répandues de façon rapide sur les pays avoisinants.

Durant les deux dernières années, aucune suspicion n'a été déclarée.

#### **4. La fièvre aphteuse**

Le Luxembourg a connu son dernier foyer de fièvre aphteuse en 1964.

Une vigilance permanente est maintenue en place au niveau de l'Administration des Services Vétérinaires aux fins de prévenir pour autant que possible l'introduction sur notre territoire de cette maladie hautement contagieuse et dès lors des conséquences socio-économiques désastreuses.

Le risque d'introduction de la fièvre aphteuse, soit par le biais d'animaux vivants sensibles à la maladie, soit par leurs produits, est toujours présent à partir du Moyen Orient ou de l'Afrique du Nord où la maladie sévit toujours.

#### **5. La rage**

Le Grand-Duché de Luxembourg est déclaré pays officiellement indemne de la rage par l'Office International des Epizooties en juillet 2001.

En 2015, les animaux suivants ont été analysés au LMVE :

<b>espèce</b>	<b>négatif</b>	<b>inutilisable</b>	<b>total</b>
renard	28	1	29
chien	2	0	2
chat	1	0	1
bovin	2	0	2
chevreuil	1	0	1
blaireau	0	1	1
rongeur	2	0	2
fouine	1	0	1
autre	1	0	1
			40

La surveillance en matière de la rage va se concentrer également en 2016 dans notre pays sur l'examen de laboratoire des renards et des animaux domestiques et sauvages morts avec des symptômes neurologiques.

D'autre part une vigilance accrue est toujours à respecter par rapport aux animaux de compagnie en provenance du nord de l'Afrique ainsi que de l'Europe de l'Est où la rage continue à persister de manière endémique.

## **6. La tuberculose, la brucellose et la leucose bovine enzootique**

Le Luxembourg est officiellement indemne de tuberculose, de leucose et de brucellose bovine au regard de la réglementation européenne.

Une surveillance en matière de tuberculose est en place par l'inspection des carcasses aux abattoirs. De même les importations à l'origine de régions ou pays de l'Union européenne non-indemnes sont contrôlées quant aux garanties en matière de tuberculose.

En matière de brucellose, la surveillance se fait sur le lait de collecte. Au cours de l'année 2015, sur 692 échantillons de lait de collecte testés, 2 étaient positifs en brucellose. Les exploitations d'origine ont été soumises à un screening complet par test ELISA sur sang. Les animaux testés étaient tous négatifs.

Les laits de collecte ont été soumis parallèlement à un test ELISA pour la détection d'anticorps de leucose bovine. Sur les 806 échantillons testés, 2 se sont révélés positifs et le cheptel total de deux exploitations a été soumis à un contrôle sur sang sur base individuelle. Tous les échantillons individuels ont été testés négatif.

## **7. L'I.B.R.**

### **Programme de lutte IBR**

Le programme de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR), a été prolongé sur une base volontaire en 2015. Le nombre de troupeaux participant à ce programme était en légère hausse (+6%) par rapport à l'année précédente.

Il en résulte également une progression du nombre d'analyses IBR réalisées au LMVE (30543 en 2015 contre 24736 en 2014, +24%)

Ceci est dû en particulier à de nouvelles dispositions réglementaires en Belgique en matière de lutte contre l'IBR et les exigences sanitaires requises pour les mouvements d'animaux du territoire du Grand-Duché vers la Belgique.

De ce fait, par rapport à l'année antérieure, un taux plus important de troupeau est en phase de début du programme et ne dispose par conséquent pas encore d'un statut IBR.

Les frais d'échantillonnages ainsi que les frais des analyses effectuées au Laboratoire de médecine vétérinaire de l'État (LMVE) sont entièrement pris en charge par l'État.

Les statuts des exploitations sont répartis de la manière suivante :

%	Troupeaux	Statut IBR
4%	13	Debut_1
4%	11	Debut_2
21%	64	Sortie_i
10%	30	Statut 1
26%	79	Statut 2
17%	53	Statut 3
19%	59	Suspendu
	309	TOTAL

**Début 1 / début 2** (troupeau ayant commencé le programme IBR ne disposant pas encore de statut)

**Sortie\_i** (troupeau ayant arrêté le programme de lutte contre l'IBR)

**Suspendu** (troupeau dont le statut IBR est temporairement suspendu, suite à des mouvements d'introduction d'animaux en attente de résultats post-quarantaine)

**Statut 1** : Troupeau indemne d'IBR

**Statut 2** : Troupeau indemne de virus sauvage, mais présence d'animaux vaccinés contre l'IBR

**Statut 3** : Troupeau dans lequel il existe des porteurs de virus sauvage IBR

## **8. La para-tuberculose**

La campagne officielle de surveillance et de lutte contre la para-tuberculose, organisée durant la période de stabulation 2014/2015, a permis de continuer à détecter respectivement les animaux séropositifs et les excréteurs du germe de cette maladie et d'en continuer l'assainissement.

Rappelons à cet effet que l'échantillonnage sérologique est opéré sur les bovins allaitants à partir de l'âge de 24 mois, alors que les vaches laitières sont analysées sur le lait.

A noter que la surveillance et la lutte contre la para-tuberculose sont obligatoires pour les troupeaux laitiers et volontaire pour les troupeaux viandeux.

Les porteurs d'anticorps sont examinés, par analyse des matières fécales, afin de détecter une éventuelle excrétion du germe pathogène.

Au vu du grand risque de transmission de la maladie, surtout pour le jeune bétail, les excréteurs testés positivement sont censés être éliminés endéans les 3 semaines.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015, et après 10 ans de lutte il a été décidé de revoir la stratégie en matière de lutte contre la para-tuberculose et le support technique fourni par l'ASV. D'autre part, dorénavant aucune indemnisation n'est payée.

La situation de la para-tuberculose au Grand-Duché présente à la fin de la campagne de surveillance et de lutte 2014/2015 (10<sup>ème</sup> campagne), les chiffres individuels suivants :

## Dépistage Sérologie 2015

1) **Matrice lait:** (issu de contrôle laitier) : 36.694

<b>résultat</b>	<b>nombre</b>
douteux	539
négatif	35.574
positif	581
Prévalence :	581/36694 -> <b>1,59%</b>

2) **Matrice sang:** 12.807 échantillons dont 431 positifs

Prévalence : 12.807/431 : **3,3%**  
Prévalence totale : **1,7%**

3) **Matrice matières fécales:** 1441 échantillons dont 455 positifs

Le nombre d'animaux excréteurs détectés a évolué de la façon suivante au cours des dernières années :

2006 : 830
2007 : 541
2008 : 475
2009 : 405
2010 : 469
2011 : 407
2012 : 295
2013 : 378
2014 : 295
2015 : 455

## **9. BVD**

Le programme de lutte contre la diarrhée virale des bovins (BVD) entre dans sa cinquième année consécutive en 2015. Ce programme comprend la surveillance systématique des animaux nouveau-nés moyennant une analyse de biopsie cutanée.

Le nombre de biopsies cutanées analysées en 2015 était en augmentation (77969 en 2015, 75368 en 2014). En 2015, un nombre significativement plus élevé (+3,5%) de vèlages ont été recensés, ce qui va de pair avec l'augmentation du nombre d'analyses sur biopsies.

Les résultats d'analyses des biopsies cutanées sont distribués de la manière suivante :

<b>Résultats</b>	<b>Nombre analyses</b>	<b>%</b>
tube vide	21	0,03%
inhibé	4	0,01%
négatif	77861	99,86%
positif	83	0,11%
<b>TOTAL</b>	<b>77969</b>	

**Tube vide / inhibé** (les analyses n'ont pas pu être effectuées car la quantité de tissu cutané était insuffisante ou bien l'échantillon était trop contaminé par des souillures externes pour être analysé)

Par conséquent, presque tous les animaux du cheptel bovin disposent d'un statut BVD connu en 2015.

Le taux de détection du virus BVD sur biopsies a atteint en fin 2015 un niveau historiquement très bas (0,02%). Dans tous les cas de détection du virus BVD, une enquête épidémiologique est effectuée de manière systématique.

Lors de ces enquêtes, il a été relevé que l'observation des règles sanitaires est le facteur critique pour empêcher la circulation du virus BVD dans le cheptel bovin. Malgré les dispositions réglementaires exigeant de manière obligatoire des tests BVD avant l'introduction d'un animal à statut inconnu, des mouvements d'animaux sont effectués sans tests BVD préalables.

Par rapport à l'année 2014 (0,68%), le taux d'animaux ne disposant pas encore d'un statut BVD a encore diminué en 2015 (0,52%)

Année	LMVE	DESC	EXT	INC	Cheptel
2015	172255	22678	3805	1033	199771
	86,23%	11,35%	1,90%	0,52%	
2014	164331	29028	4666	1360	199385
	82,42%	14,56%	2,34%	0,68%	

**LMVE :** Animaux dont le statut BVD a été déterminé par analyse au laboratoire de médecine vétérinaire de l'État

**DESC :** Animaux dont le statut BVD a été déterminé à un animal femelle sur base des résultats BVD négatif de ses descendants

**EXT :** Animaux dont le statut BVD a été déterminé sur base de résultats de laboratoire réalisés dans un laboratoire agréé étranger

**INC :** Animaux dont le statut BVD est inconnu

## **10. La maladie d'Aujeszky**

En 2015, aucun cas n'a été détecté dans nos cheptels, voilà pourquoi le statut indemne obtenu en 1999 a pu être conservé.

La surveillance pratiquée sur la population des sangliers montre cependant que ce virus circule parmi la faune sauvage.

Il est par conséquent impératif d'appliquer des mesures de protection afin d'éviter l'introduction du virus dans nos cheptels domestiques.

L'élevage porcin en plein air constitue un risque considérable et ne peut être autorisé que sous certaines conditions spécifiques.

## **11. L'influenza aviaire (peste aviaire – grippe aviaire)**

En Europe, la grippe aviaire se manifeste régulièrement par des cas sporadiques.

Au Luxembourg, des mesures préventives ont été mises en place afin d'éviter, pour autant que possible, que notre cheptel avicole ne soit atteint par ce virus hautement pathogène susceptible de se transmettre à l'être humain par contact prolongé et intense avec les animaux malades.

Durant les périodes de migration printanière ou automnale des oiseaux, des mesures de biosécurité ont été mises en place. Ces mesures nous ont permis de rester indemne de cette épidémie jusqu'à ce jour. Des mesures de sensibilisation et de précaution ont été communiquées au grand public via les médias.

Un programme de surveillance active et passive de la grippe aviaire repose entre autres sur l'échantillonnage des volailles domestiques et des oiseaux sauvages.

A noter que l'échantillonnage des oiseaux sauvages est réalisé en collaboration avec les experts de la « Ligue Nationale pour la Protection des Oiseaux et de la Nature ».

En 2015, 48 analyses - provenant d'oiseaux sauvages - ont été effectuées au Laboratoire National de Santé. Tous les résultats étaient négatifs pour l'IAHP (influenza aviaire hautement pathogène).

En ce qui concerne les volailles d'élevage, 408 tests chez les autruches, 457 tests chez les poules pondeuses et poulets de chair, 10 tests auprès de cailles et 4 auprès d'une oie et d'une dinde ont été réalisés au Laboratoire National de Santé et au laboratoire CERVA à Bruxelles. Tous ces résultats étaient également négatifs.

## **12. La psittacose**

En 2015, 2 suspicions ont été déclarées aux autorités dont aucune ne s'est confirmée.

La psittacose est une maladie animale à caractère zoonotique, c'est-à-dire transmissible à l'homme. Il s'agit d'une maladie bactérienne causée par les clamydies, des microorganismes intracellulaires qui affectent surtout les oiseaux domestiques et sauvages et plus particulièrement les perroquets et les pigeons. Exceptionnellement cette maladie peut être transmise par des mammifères.

Chez les animaux, la maladie passe souvent inaperçue; les symptômes suivants peuvent être observés : fièvre, diarrhée, anorexie, amaigrissement, insuffisance respiratoire et plus fréquemment conjonctivite.

Chez l'homme, la maladie se déclare après une période d'incubation de 1 - 2 semaines en moyenne. Dans de nombreux cas, l'infection est asymptomatique, tandis que dans d'autres, elle se manifeste par des symptômes de sévérité variable tels que fièvre, frissons, sueurs, douleurs musculaires, anorexie et céphalées. Le traitement de la maladie chez l'homme doit se faire à un stade précoce à l'aide d'une antibiothérapie adéquate afin d'éviter les éventuelles complications.

## **13. La tuberculose aviaire**

En 2015, aucun cas n'a été diagnostiqué.

## **14. Les maladies des abeilles**

La période 2014-2015 a été marquée par une augmentation des pertes hivernales au niveau des ruches recensées.

<b>Année</b>	<b>Ruches recensées en automne de l'année précédente</b>	<b>Ruches recensées au printemps</b>	<b>Variation (%)</b>
<b>2015</b>	5888	4665	-20,8
<b>2014</b>	5065	4617	-8,8
<b>2013</b>	5337	3510	-34,2

Alors que le nombre de ruches recensées en automne 2014, était en progression par rapport aux années précédentes, le taux de perte hivernal a néanmoins augmenté par rapport à la période 2013/2014.

L'ASV a renforcé sa collaboration avec la FUAL concernant la commande et la distribution de médicaments pour la lutte contre la varroase. Afin de faciliter et de propager le plus possible les traitements, une commande de vaporisateurs de type Nassenheider a été faite par l'intermédiaire de l'Administration des Services Vétérinaires.

En parallèle, l'Administration des Services Vétérinaires effectue une veille sanitaire constante grâce à une surveillance en collaboration étroite avec les experts apicoles nommés par arrêté ministériel. Les analyses de laboratoires, effectuées aussi bien de manière aléatoire au niveau de différentes ruches ainsi que lors des analyses effectuées dans le cadre des programmes d'élevage, n'ont pas détecté de foyers de maladie à déclaration obligatoire.

Le programme de recherche Beefirst, piloté par le « Luxembourg Institute of Science and Technology », a été reconduit en 2015. Les données recensées par l'Administration des Services Vétérinaires sont mises à disposition de cet institut pour aider dans le cadre de ses recherches ayant pour objectif d'analyser l'influence des pratiques apicoles et agricoles sur la santé des abeilles.

## **15. L'échinococcose**

Depuis 2014, le Laboratoire de médecine vétérinaire effectue au sein de ses installations les analyses pour le dépistage de l'échinococcose au niveau des cadavres de gibier.

Au cours de l'année 2015, 31 analyses ont été effectuées avec les résultats suivants :

8 positifs ; 21 négatifs, 1 cas douteux et 1 analyse n'ayant pas pu être réalisée.

<b>Année</b>	<b>Nombre d'analyses</b>	<b>Résultats d'analyse</b>	<b>Prévalence (%)</b>
2015	31	8 (pos.) 21 (nég) 1 (dtx)	25
2014	58	23 (pos.) 32 (nég) 2 (dtx)	40

Il s'agit du nombre de renards transmis au LMVE. Pour certains renards, les échantillons ne sont pas utilisables pour analyse. Vu le temps de préparation des échantillons (quelques mois), certaines analyses effectuées sur une année sont réalisées sur des renards apportés au laboratoire l'année précédente.

Le dépistage de l'échinococcose continuera en 2016. Un accent particulier sera mis sur la distribution géographique des cadavres de renard envoyés au LMVE.

#### **16. La fièvre catarrhale ovine (F.C.O.)**

Le 15 février 2012 le Luxembourg a retrouvé son statut indemne de fièvre catarrhale ovine ce qui a allégé fortement les conditions de commerce avec les Etats Membres non touchés par cette maladie.

33 échantillons de sang ont tous été négatifs.

La réapparition de la maladie en France en 2015 inquiète les experts qui redoutent une expansion en 2016.

# **CHAPITRE IV**

## **SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

La sécurité des denrées alimentaires n'est pas seulement une priorité du Gouvernement, mais répond également à une attente du consommateur.

La réglementation communautaire relative à la sécurité alimentaire met en évidence les principes de précaution, de responsabilité et de traçabilité en termes de production et de fabrication des denrées alimentaires alors que l'information des consommateurs en devient partie intégrante.

Dans l'esprit du suivi intégré des denrées alimentaires d'origine animale de l'étable à la table, il s'agit de la part de l'Administration des Services Vétérinaires d'assurer non seulement le statut sanitaire du cheptel national au niveau de la production primaire, mais de surveiller également les procédures et l'infrastructure des établissements actifs dans le secteur agro-alimentaire.

Cette approche intégrée implique le contrôle des quelque 40 fermes vendant et transformant des produits alimentaires provenant de leur propre production d'animaux, des quelques 200 boucheries et points de vente ainsi que des établissements agréés.

### **1. LE CONTROLE DES ÉTABLISSEMENTS**

Suite à la réorganisation de l'Administration des Services Vétérinaires, la division « Santé Publique », comprenant 4,5 vétérinaires officiels, effectue ces contrôles en commun avec des vétérinaires officiels affectés aux 2 abattoirs agréés au Luxembourg.

Les contrôles consistent dans la surveillance et l'appréciation de différents paramètres importants pour la sécurité alimentaire.

Dans chaque entreprise, l'état d'entretien et de nettoyage des infrastructures, des équipements et du matériel, le rangement ainsi que la manipulation des denrées alimentaires sont évalués dans chaque local.

Au niveau de la production, les paramètres contrôlés peuvent être regroupés comme ci-dessous:

- gestion et hygiène du personnel;
- procédures de fabrication et de surveillance des produits et de l'entreprise.

En 2015, il a été procédé, en dehors du contrôle continu des établissements agréés, à 227 visites de contrôle dans 215 établissements.

Concernant les résultats de contrôle des locaux, dans 60% des entreprises, l'entretien de l'infrastructure et des équipements est conforme dans tous les locaux. Cependant dans 5% des entreprises plus de 1 local sur 4 n'est pas conforme pour ces critères. Si la situation n'a pas changée par rapport à 2014 en ce qui concerne l'entretien de l'infrastructure, elle s'est par contre améliorée par rapport à l'entretien de l'équipement où 70% des établissements sont tout à fait conformes.

L'entretien et le nettoyage du matériel sont presque toujours conformes.

Concernant le nettoyage de l'infrastructure dans 75% des établissements, tous les locaux sont conformes et pour 4% des entreprises plus de 1 local sur 5 n'est pas conforme.

Le nettoyage de l'équipement est conforme dans tous les locaux de 70% des entreprises, mais 5% des entreprises ont encore des problèmes dans plus de 1 local sur 5.

Concernant le rangement et la manipulation des produits, il y a encore un peu d'amélioration par rapport à 2014, à savoir que 70% des entreprises sont tout à fait conformes à ce sujet. 6-7% des entreprises ne sont pas encore conformes dans plus de 1 local sur 5.

Concernant les remarques relatives à la maîtrise et à la documentation de la production, près de 80% des entreprises sont conformes ou n'ont plus qu'un point ou deux à améliorer. Malheureusement 7-10% des entreprises n'ont encore que la moitié des points conformes ce sujet. (Figure 1).

Le détail des déficiences est représenté par la Figure 2. L'étiquetage et l'identification des produits doit encore être améliorée dans beaucoup d'entreprises. Le nombre des entreprises, non conformes par rapport à la traçabilité, s'explique peut-être que, suite à une visite de la Commission européenne, nous devons étendre le champ d'application de cette exigence à tous les composants, y compris les additifs. Jusqu'ici les contrôles à ce sujet ont été limités aux ingrédients principaux (surtout la viande).

Figure 1

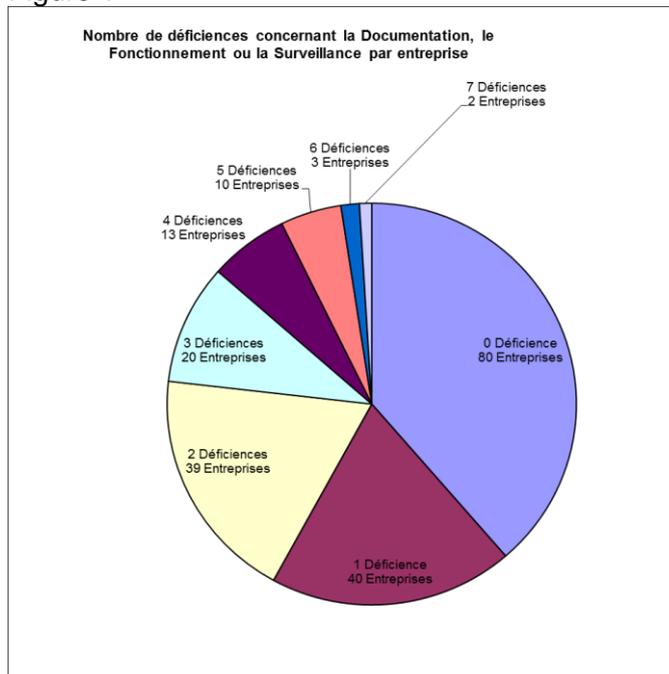
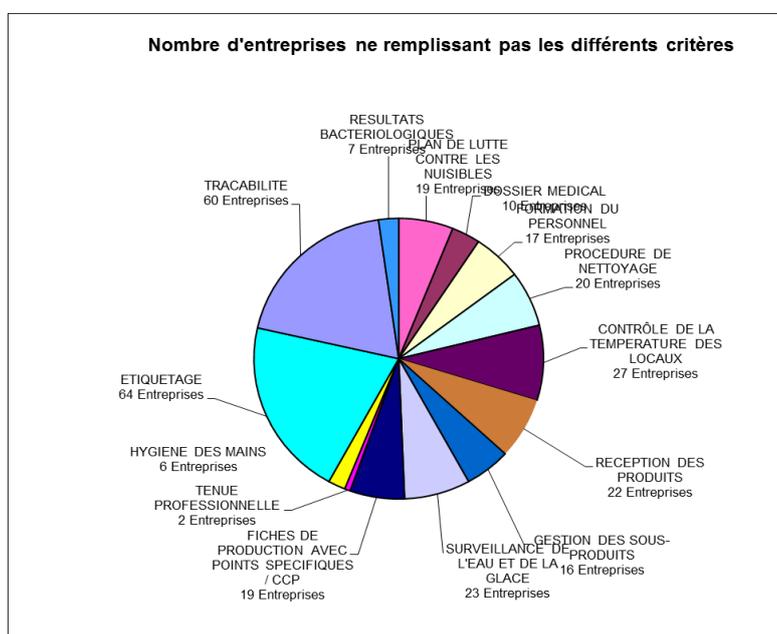


Figure 2



## **2. Prélèvements d'échantillons**

Dans 138 établissements, 1230 échantillons ont été prélevés en vue de la recherche de germes pathogènes (*Listeria monocytogenes*, *Salmonella*, *Escherichia Coli* O:157 H:7, *Clostridium perfringens*, *Campylobacter*, *Staphylocoques*) et de germes contaminants (*Escherichia Coli*, Entérobactériacés). Sur les 1230 échantillons, 8100 analyses ont été effectuées par le Laboratoire de médecine vétérinaire. Aucun *E. Coli* O:157 H:7 n'a été isolé.

Dans 5 échantillons des *Salmonelles* ont été détectées.

Concernant les germes de *Listeria*, *Staphylocoques* et *E. Coli* il faut rester vigilant car, même s'ils ont été isolés en faible quantité et donc ne représentent pas ou peu de danger pour la santé publique, ils indiquent néanmoins que certaines entreprises doivent encore faire des progrès concernant l'hygiène.

## **3. Le contrôle de l'étiquetage de la viande bovine**

Le contrôle de l'étiquetage de la viande bovine est réalisé par l'Administration des Services Vétérinaires et l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture conformément à l'article 12 du règlement grand-ducal du 8 janvier 2008 fixant certaines modalités d'application du Règlement (CE) no 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000 en ce qui concerne l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine et du Règlement (CE) no 700/2007 du Conseil du 11 juin 2007 relatif à la commercialisation de la viande issue de bovins âgés de douze mois au plus.

En 2015, 19 échantillons de viande bovine ont été prélevés dans les établissements agréés et dans la vente de détail au consommateur final (boucherie et point de vente). Ces échantillons ont été soumis à un test ADN afin de vérifier la concordance entre les morceaux de viande et les prélèvements d'oreilles correspondants conservés à l'abattoir.

Sur les 19 échantillons, la concordance a été constatée pour 17 échantillons. Les 2 échantillons non-conformes provenaient tous de la vente au détail.

## **4. La surveillance de la prévalence des salmonelles chez les volailles**

La réglementation communautaire sur les zoonoses, et plus spécifiquement sur les salmonelles, prescrit des programmes de surveillance à tous les stades pertinents de la production, de la transformation et de la distribution dans l'objectif de réduire la prévalence et le risque que les salmonelles représentent pour la santé publique. Ces programmes de surveillance concernent actuellement les poules pondeuses et les poulets de chair.

Au niveau de la production primaire, 332 analyses ont été réalisées chez les poules pondeuses ; pour les poulets de chair, il y en avait 110.

Les troupeaux de poules pondeuses étaient indemnes de *Salmonella enteritidis* et de *Salmonella typhimurium* en 2015. Un troupeau de poulets de chair (4800 volailles) était positif pour *Salmonella typhimurium*. Ces poulets ont été abattus et ne sont pas entrés dans le commerce en vue de la consommation humaine.

## 5. Les animaux de boucherie

### A) TOTAL des animaux abattus dans les abattoirs

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
gros bovins	22506	21238	22652	23828
veaux	1073	958	889	869
porcs	101563	105862	116802	120541
porcelets	37313	41405	40917	37125
chevaux	20	16	16	19
ovins	1711	1737	2085	2053
caprins	441	192	366	353
autruches	160	175	190	211
<b>TOTAL</b>	<b>164787</b>	<b>171583</b>	<b>183917</b>	<b>184999</b>

### B) TOTAL des animaux abattus chez les agriculteurs pratiquant l'abattage à la ferme

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
bovins	33	26	17	15
veaux	164	121	150	119
porcs	1405	1344	1116	1014
porcelets	5845	4872	5047	4554
ovins/caprins	542	507	515	25
chevaux	0	0	0	0
volailles	60489	18950	10308	10478
lapins	1679	1713	1549	1185
<b>TOTAL</b>	<b>70157</b>	<b>27533</b>	<b>18702</b>	<b>17390</b>

### INSPECTION DU GIBIER DANS LES CENTRES DE COLLECTE

cerfs	296
chevreuils	2988
sangliers	2476
daims	43
mouflons	3

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION DES VIANDES

### SAISIES

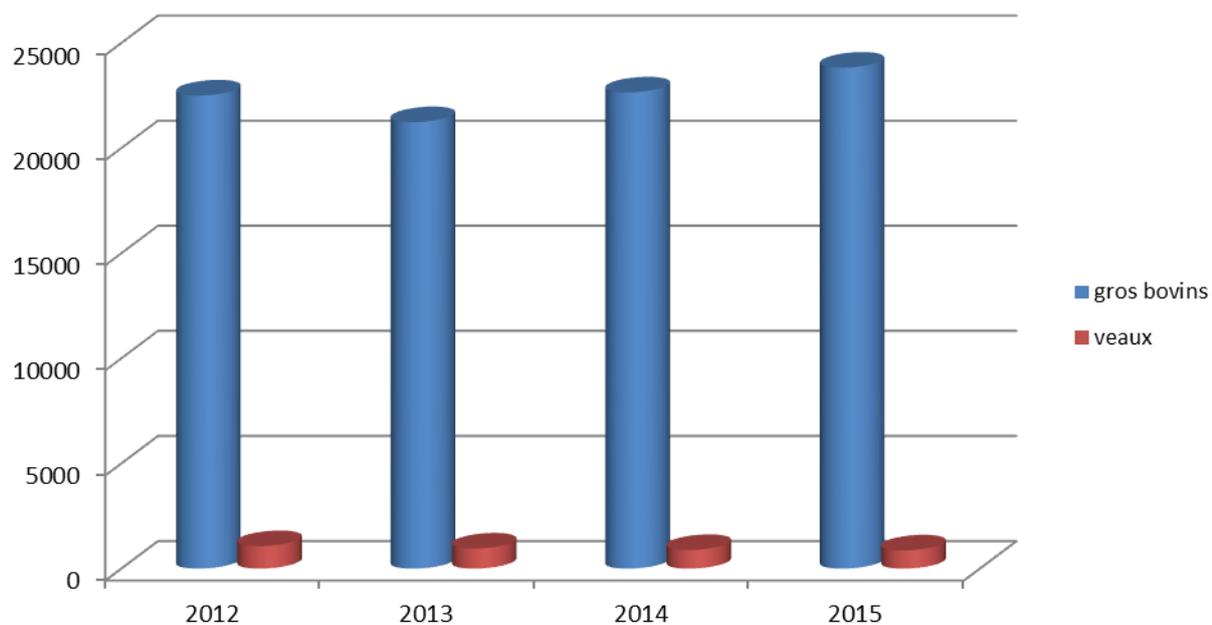
#### 1) Abattoirs

	<u>nombre de carcasses saisies</u>	<u>cadavres</u>
gros bovins	28	9
veaux	1	0
porcs	545	124
porcelets	318	26
ovins/caprins	9	0
chevaux	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>901</b>	<b>159</b>

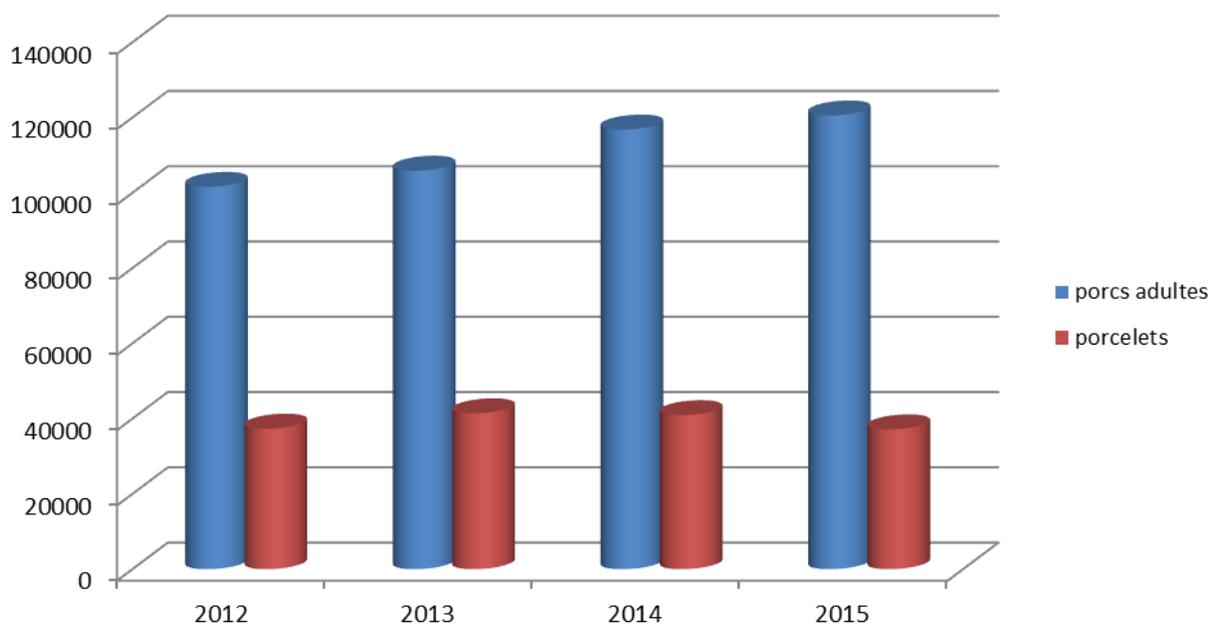
#### 2) Agriculteurs avec autorisation d'abattage à la ferme

	<u>nombre de carcasses saisies</u>	<u>saisies partielles</u>
bovins adultes	0	0
veaux	0	0
porcs	0	0
porcelets	1	0
ovins/caprins	0	0
volailles	0	0
lapins	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

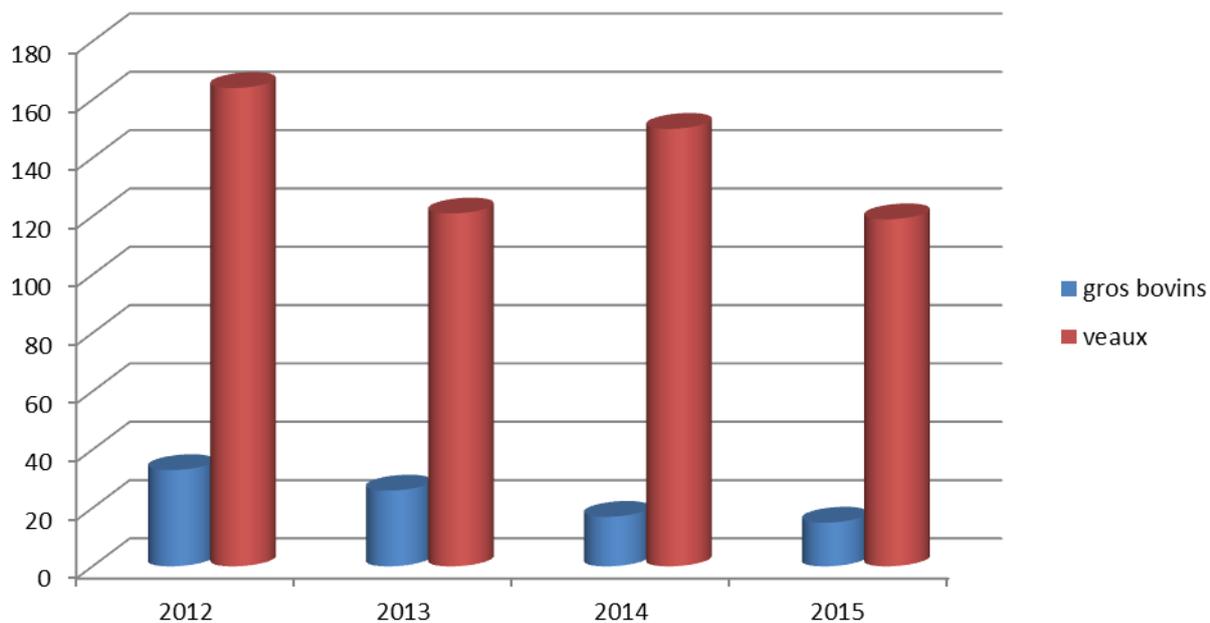
## Bovins adultes et veaux abattus dans les abattoirs



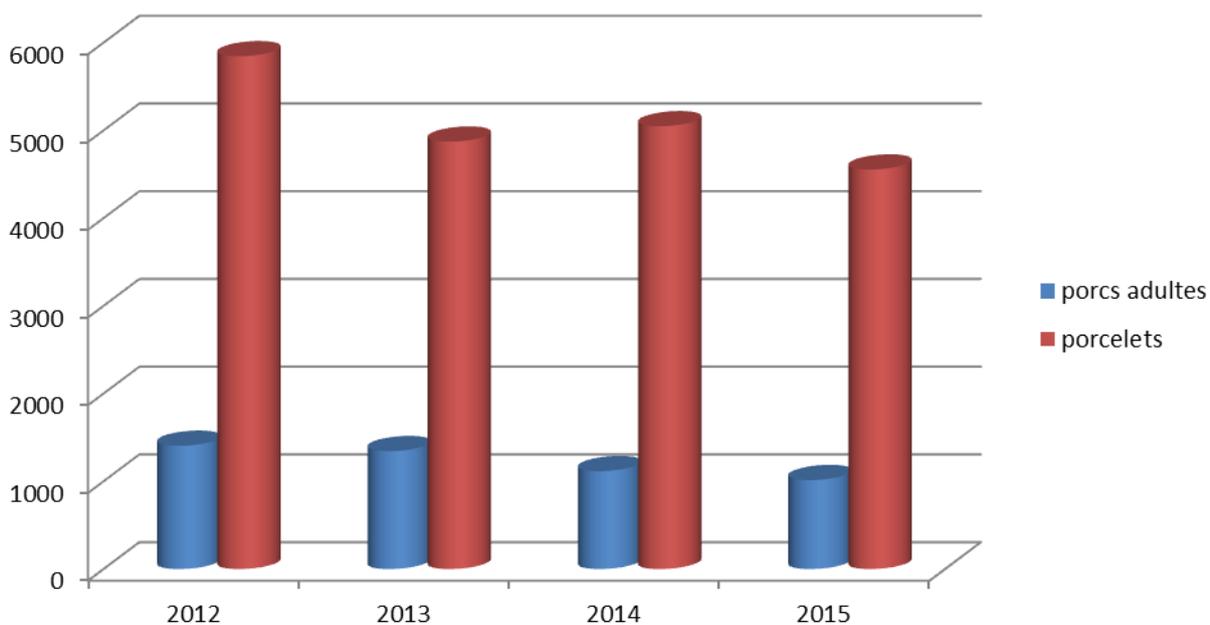
## Porcs adultes et porcelets abattus dans les abattoirs



### Bovins adultes et veaux abattus chez certains agriculteurs



### Porcs adultes et porcelets abattus chez certains agriculteurs



# CHAPITRE V

## MOUVEMENTS INTERNATIONAUX

### A. Échanges intracommunautaires d'animaux vivants

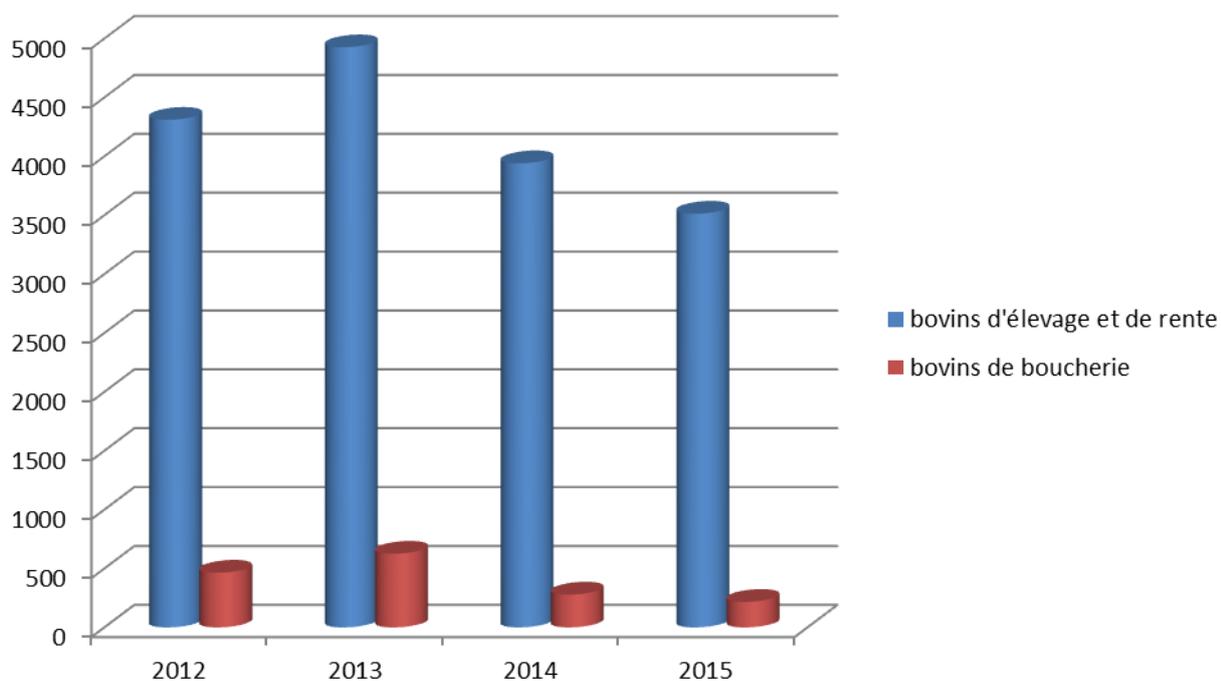
#### INTRODUCTIONS en provenance des pays de l'U.E.

<b>espèce d'animaux</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
bovins d'élevage et de rente	4310	4926	3941	3513
bovins de boucherie	465	626	279	217
porcs d'élevage et de rente	71878	79449	84852	81477
porcs de boucherie	37337	42475	42203	35493
chevaux	369	334	295	411
ovins	691	1143	329	276
caprins	542	101	421	265
volailles	207821	140241	155061	175411

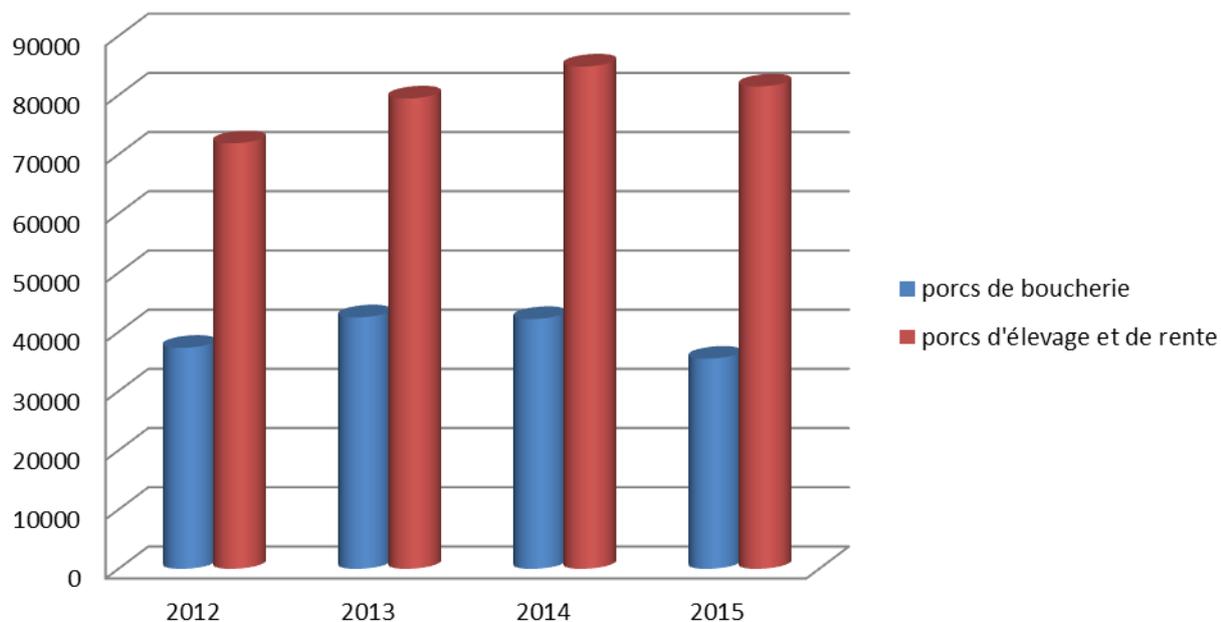
#### ECHANGES à destination des pays de l'U.E.

<b>espèce d'animaux</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
bovins d'élevage et de rente	4055	3543	5494	4964
bovins de boucherie	18641	16730	18099	17885
veaux	14073	13775	15839	18135
porcs d'élevage et de rente	1267	2884	4102	7231
porcs de boucherie	62885	59231	54267	49222
porcelets	26871	25235	24101	18116
chevaux	173	188	161	190
ovins	768	1320	1206	1282
caprins	189	440	209	599
lapins	0	0	0	22
volailles	101969	94711	121988	119855

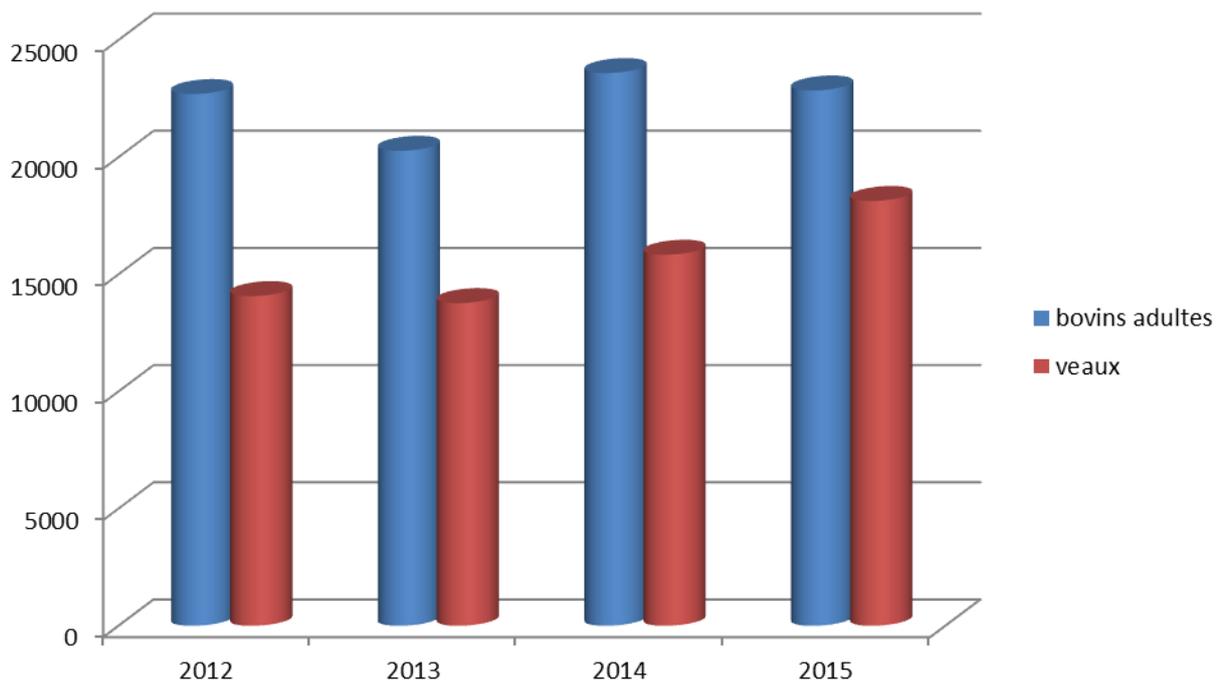
## Introduction de bovins d'élevage et de boucherie



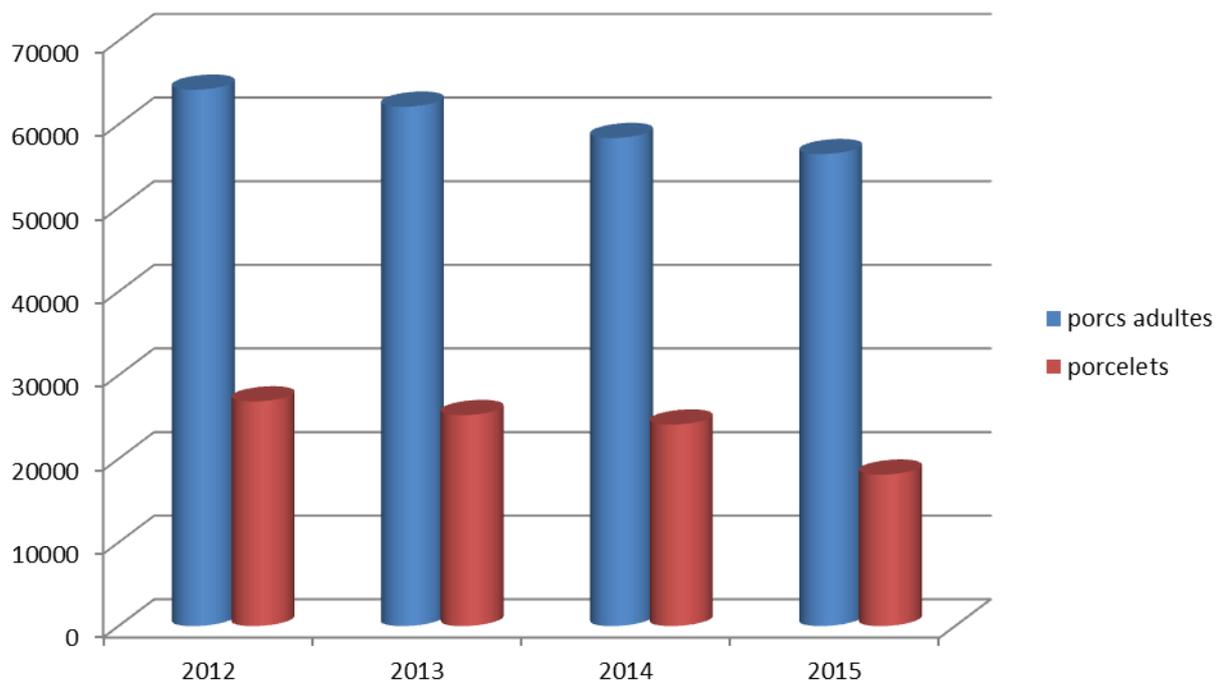
## Introduction de porcs d'élevage et de rente et de boucherie



## Echanges de bovins adultes et de veaux



## Echanges de porcs adultes et de porcelets



## **B. Importations et exportations d'animaux vivants et de produits d'animaux**

Le seul point d'entrée pour les importations en provenance des pays tiers est l'aéroport de Luxembourg (Cargocenter).

Les contrôles des importations d'animaux vivants et des produits d'animaux s'effectuent au niveau du poste d'inspection frontalier (P.I.F.) par les vétérinaires de l'Administration des Services Vétérinaires.

### **I. Animaux vivants**

	Nombre de lots					Nombre d'animaux
	1er	2ème	3ème	4ème	TOTAL	
<b>AUTRES ONGULÉS</b>						
SUIDÉS	11	6	19	11	47	588
<b>ÉQUIDÉS</b>						
CHEVAUX	137	90	146	112	485	485
ÂNES	1	0	0	0	1	1
MINI CHEVAUX	9	4	8	26	47	65
MINI ÂNES	0	1	0	2	3	3
PONIES	1	1	1	1	4	4
SUB-TOTAL	148	96	155	141	<b>540</b>	<b>1146</b>
<b>AUTRES ANIMAUX</b>						
BUTTERWORMS	3	0	0	0	3	575000
POISSONS TROPICAUX	2	1	2	0	5	21178
CHIENS	1	0	5	0	6	9
CHATS	0	0	1	0	1	1
POUSSINS D'UN JOUR	1	0	1	0	2	33129
TORTUES	0	0	1	1	2	11400
SUB - TOTAL	7	1	10	1	<b>19</b>	<b>641863</b>
<b>TOTAL</b>	<b>166</b>	<b>103</b>	<b>184</b>	<b>153</b>	<b>606</b>	<b>643009</b>

## II. Produits d'origine animale

	1er	2ème	3ème	4ème	TOTAL
<b>CONSOMMATION HUMAINE - H C</b>					
VIANDE ÉQUINE	64	90	95	91	340
VIANDE DE BISON	24	31	23	31	109
VIANDE CONGELÉE	1	0	0	0	1
CASINGS	18	23	26	15	82
CAVIAR	4	1	2	1	8
GELATINE	0	0	0	1	1
PROD. A BASE DE VIANDE	0	0	0	6	6
SAUMON CONGELÉ	0	0	0	1	1
LACTOSERUM	0	0	0	1	1
<b>SUB - TOTAL</b>	<b>111</b>	<b>145</b>	<b>146</b>	<b>147</b>	<b>549</b>
<b>NON-CONSOMMATION HUMAINE - N H C</b>					
TROPHÉES	20	33	43	57	153
SPERME DE TAUREAU	22	25	9	10	66
EMBRYONS BOVINS	36	30	30	37	133
SÉRUM BOVIN	36	44	28	21	129
SÉRUM ÉQUIN	4	9	7	5	25
SÉRUM PORCIN	2	6	2	3	13
ALIM. POUR PETS	1	0	0	1	2
SÉRUM ALBUMINE	0	1	0	0	1
CORNES GRANULÉES	0	0	1	0	1
<b>SUB - TOTAL</b>	<b>121</b>	<b>148</b>	<b>120</b>	<b>134</b>	<b>523</b>
<b>TOTAL</b>	<b>232</b>	<b>293</b>	<b>266</b>	<b>281</b>	<b>1072</b>

<b>IMPORTATIONS AU PIF</b>					
	<b>Nombre total de lots</b>	<b>Lots rejetés</b>	<b>Nombre d'analyses</b>	<b>Nombre de lots en transit</b>	<b>Nombre de lots en transbordement</b>
<b>Produits en consommation humaine</b>					
Température ambiante	90	0	18	0	1
Réfrigéré	457	0	75	0	0
Congelé	2	0	0	0	0
<b>Total consommation humaine :</b>	<b>549</b>	<b>0</b>	<b>93</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Produits non-consommation humaine</b>					
Température ambiante	157	0	0	0	66
Réfrigéré	0	0	0	0	0
Congelé	366	1	0	0	0
<b>Total non-consommation humaine :</b>	<b>523</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>66</b>
<b>Total produits :</b>	<b>1072</b>	<b>1</b>	<b>93</b>	<b>0</b>	<b>67</b>
<b>Animaux vivants</b>					
Ongulés	47	0	0	0	0
Équidés	540	0	10	9	228
Autres	19	0	0	0	0
<b>Total animaux vivants :</b>	<b>606</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>228</b>

<b>STATISTIQUES PLURIANNUELLES</b>											
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Produits animaux</b>											
HC	704	701	827	807	779	574	566	498	382	443	549
NHC	508	913	941	850	732	576	390	261	234	262	523
<b>Total</b>	<b>1212</b>	<b>1614</b>	<b>1768</b>	<b>1657</b>	<b>1511</b>	<b>1150</b>	<b>956</b>	<b>759</b>	<b>616</b>	<b>705</b>	<b>1072</b>
<b>Animaux vivants</b>											
Ongulés	22	31	15	29	85	70	55	38	54	44	47
Équidés	930	485	681	627	505	527	663	665	390	548	540
Autres	107	66	87	101	115	53	19	26	19	27	19
<b>Total</b>	<b>1059</b>	<b>582</b>	<b>783</b>	<b>757</b>	<b>705</b>	<b>650</b>	<b>737</b>	<b>729</b>	<b>463</b>	<b>619</b>	<b>606</b>
<b>Total des lots</b>	<b>2271</b>	<b>2196</b>	<b>2551</b>	<b>2414</b>	<b>2216</b>	<b>1800</b>	<b>1693</b>	<b>1488</b>	<b>1079</b>	<b>1324</b>	<b>1678</b>

**Saisies de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine à l'Aéroport de Findel/Luxembourg**

En 2015, l'Administration des Douanes et Accises a procédé à 371 saisies de colis illégaux de produits d'origine animale, notamment de :

543 kg de viande et de produits à base de viande ;

727 kg de lait et de produits laitiers ;

45 kg de produits de la pêche.

Tous ces produits ont été éliminés et détruits sous la surveillance de l'Administration des Services Vétérinaires.

## **C. Le pacage**

### **a) Le pacage en zones étrangères de bétail luxembourgeois**

Pendant la bonne saison, le bétail passe dans des pâtures transfrontalières, soit du Grand-Duché de Luxembourg vers les Etats membres avoisinants, soit, le cas échéant, à l'inverse à partir d'autres Etats membres vers le Luxembourg. Ces échanges temporaires se font sous contrôle vétérinaire et se répartissent de la façon suivante :

<b>pays de destination</b>	<b>autorisations accordées</b>	<b>bovins</b>	<b>ovins</b>	<b>chèvres</b>	<b>chevaux</b>
Belgique	83	4.117	12	0	0
France	7	321	0	0	0
Allemagne	8	199	0	0	0
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>4.637</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **b) Le pacage en territoire luxembourgeois de bétail étranger**

<b>pays d'origine</b>	<b>autorisations accordées</b>	<b>bovins</b>	<b>ovins</b>
Belgique	2	468	0
France	0	0	0
Allemagne	3	39	0
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>507</b>	<b>0</b>

A noter qu'au niveau Benelux, un nouveau accord a été élaboré en 2007 dans l'objectif d'améliorer le suivi sanitaire des animaux échangés tout en évitant la surcharge administrative.

## **CHAPITRE VI**

### **LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX**

De par la loi, l'Administration des Services Vétérinaires est l'autorité compétente en matière de bien-être animal.

La surveillance du bien-être des animaux d'élevage concerne les conditions de détention, de transport et d'abattage des diverses espèces animales.

La surveillance du bien-être des animaux de production se fait partiellement en synergie avec les agents de l'Unité de Contrôle (UNICO). D'autre part les vétérinaires-praticiens rapportent annuellement sur les conditions de détention qui règnent dans les exploitations dont ils assurent la surveillance épidémiologique.

En 2015, l'Administration des Services Vétérinaires a procédé à 114 visites de contrôle sur 63 exploitations.

D'autre part, 16 plaintes concernant des suspicions d'infraction au bien-être des animaux de compagnie ont été traitées par les agents de l'Administration des Services Vétérinaires.

## CHAPITRE VII

### LE CLOS D'ÉQUARRISSAGE

Le centre de collecte intermédiaire du Clos d'Equarrissage au Schwanenthal est géré par la firme RENDAC C.E.S. sur la base d'une convention avec l'État luxembourgeois datée du 11 avril 2011.

Cette société assure à la fois la collecte des cadavres des animaux de production et de compagnie ainsi que les sous-produits provenant du secteur agro-alimentaire.

Dans le cadre des mesures préventives à l'égard des encéphalopathies spongiformes transmissibles, les cadavres d'animaux et les sous-produits ne sont plus réutilisés dans la fabrication de farines animales. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, les cadavres bovin, ovin et caprin sont systématiquement soumis à un test de détection rapide en matière des encéphalopathies spongiformes transmissibles (bovins âgés > 48 mois, ovins et caprins âgés > 18 mois).

Le tableau ci-après donne un aperçu sur le nombre de cadavres ramassés :

Avortons de bovidés	419
Veaux	10.685
Gros bovins	5.495
<b>Total bovidés :</b>	<b>16.599</b>
Déchets truies/porcelets	1.084
Porcelets	1.864
Porcs	4.779
Truies/verrats	409
<b>Total porcins :</b>	<b>8.136</b>
Divers	1.259
Volailles	434 charges à 100 kg
Ovins & caprins	1.378
Chevaux & poulains	353
Agneaux	1.010

## **CHAPITRE VIII**

### **LÉGISLATION ENTRÉE EN VIGUEUR**

Règlement grand-ducal du 13 mars 2015 modifiant le règlement grand-ducal du 26 janvier 2010 modifié relatif à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine.

Règlement grand-ducal du 13 mars 2015 définissant les conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires et les importations en provenance des pays tiers d'animaux, de spermes, d'ovules et d'embryons non soumis, en ce qui concerne les conditions de police sanitaire à des règlements spécifiques.

Loi du 14 juillet 2015 portant organisation de l'Administration des Services Vétérinaires

## CHAPITRE IX

### LE LABORATOIRE DE MÉDECINE VÉTÉRAIRE (LMVE)

Le Laboratoire de Médecine-Vétérinaire de l'État, accrédité depuis 2005, a connu en 2015 un changement de l'équipe se traduisant par le départ en retraite en juin du Dr Schon. Ceci résulta en la nomination du Dr Losch comme vétérinaire-chef en juillet et celle de Mme Bourg en octobre comme médecin-vétérinaire inspecteur auprès du LMVE.

En 2015, le LMVE a été nommé laboratoire national de référence pour *Listeria monocytogenes*, *Campylobacter*, *Salmonella* et *VTEC*. Ces tâches sont effectuées en coopération étroite avec l'autre laboratoire national de référence pour ces germes, à savoir le LNS (Laboratoire National de Santé).

### Section pathologie

#### Zoonoses

#### Salmonella :

espèce	échantillon	test	négatif	douteux	positif	antibiogramme	inutilisable	total
porc	jus de viande	sérologie	948	1	140	/	2	1091
	fèces	culture	3	/	0	/	0	3
bovin	divers*	culture	79	/	16**	16	1	97
volaille	fèces	culture	406	/	14**	13	0	418
autre	divers*	culture	27	/	0	1	0	27
								1636

En plus, il faut ajouter 30 cultures pour tests interlaboratoires

\* matières fécales, échantillons environnementaux d'étable, lait, organes...

\*\*les 45 sérotypes des salmonelles ont donné les résultats suivants :

Chez les volailles: 3 *S. enteritidis*, 1 *S. Gaminara*, 1 *S. Give*, 1 *S. Livingston*, 6 *Mbandaka*, 1 *S. Nyborg*

Chez les bovins : 11 *S. enteritidis*, 1 *S. Tennessee*, 4 *S. typhimurium*  
5 sérotypes provenant de souches alimentaires (voir ci-après) et 11 de tests interlaboratoires

#### Campylobacter

espèce	échantillon	négatif	positif	types	antibiogramme	inutilisable	total
bovin	divers*	43	16	3 non déterminés 3 <i>C. hyointestinalis</i> 11 <i>C. jejuni</i>	16	1	60
porc	fèces	24	112	3 non déterminés 103 <i>C. coli</i> 6 <i>C. lanienae</i>	112	1	137
volaille	fèces	2	8	<i>C. coli</i>	8	0	10
ovin	fèces	1	0	/	/	0	1
caprin	fèces	1	0	/	/	0	1
							209

S'y ajoutent 28 échantillons de tests interlaboratoires

## **Rage**

<b>espèce</b>	<b>négatif</b>	<b>inutilisable</b>	<b>total</b>
renard	28	1	29
chien	2	0	2
chat	1	0	1
bovin	2	0	2
chevreuil	1	0	1
blaireau	0	1	1
rongeur	2	0	2
fouine	1	0	1
autre	1	0	1
			40

10 échantillons ont été envoyés à un laboratoire de référence pour confirmation du diagnostic (exigé en cas de contacts humains avec probabilité de contamination)

## **Trichinella**

3507 échantillons de routine soumis étant tous négatifs : 1779 porcs, 30 chevaux, 1621 sangliers, 27 renards, 1 blaireau. Il faut y ajouter les analyses sur 12 échantillons de tests interlaboratoires.

## **Echinococcus multilocularis**

<b>espèce</b>	<b>positif</b>	<b>négatif</b>	<b>inutilisable</b>	<b>total</b>
renard	7	19	2	28
blaireau	0	1	0	1
				29

Le très faible nombre de renards en 2015 s'explique en majeure partie par l'interdiction de la chasse au renard dès avril 2015.

## **Brucellose**

<b>échantillon</b>	<b>test</b>	<b>positif</b>	<b>négatif</b>	<b>inutilisable</b>	<b>total</b>
lait de collecte	sérologie ELISA	1	705	1	707
organes (gibier)	PCR	0	0	1	1
sang	sérologie (Bengatest)	40	696	27	763
					1471

Les sangs positifs proviennent exclusivement de sangliers et ne sont pas toujours à mettre en relation avec des *brucella* mais p.ex. avec des réactions croisées.

## **Chlamydirose**

Immunofluorescences sur organes : 15 avortons de bovins et 1 sur rate de volaille : Toutes négatives.

## Agents pathogènes pour animaux

### Examens bactériologiques généraux:

Non significatif = mélange de germes signant une contamination primaire ou secondaire

nature de l'échantillon	positif (=culture)		négatif	inutilisable	total
	significatif	non significatif			
lait	90	22	88	207	7
matières fécales	11	15	/	38	4
divers	18	15	14	50	3

**Antibiogrammes** : 368 (dont 29 pour tests interlaboratoires, 34 pour les campylobacters et salmonelles isolés de denrées alimentaires et 131 pour le programme de recherche ESBL de l'EU selon la Décision 652/2013).

Sur matières fécales de veaux, chèvres, agneaux, gibier et porcelets:

agent pathogène	positif	négatif	non évalué	total
coronavirus	18	356	11	385
rotavirus	129	250	6	385
cryptosporidies	185	219	6	410
E. coli K99	30	319	4	353
entérotoxines <i>cl.perfringens</i>	0	74	2	76
				1609

### Aujesky

test	espèce	positif	négatif	inutilisable	total
sérologie anticorps	sangliers	89	461	33	583
immunofluorescence	2 chevreuils, 1 renard, 2 sangliers	0	3	2	5
					588

### BVD:

test	échantillon	positif	négatif	inutilisable	total
sérologie antigène	sang	3	897	2	902
PCR	sang	24	243	0	267
PCR	biopsie	83	77861	25	77969
					79138

## **IBR**

test	échantillon	positif	négatif	douteux	inutilisables	total
immunofluorescence	organes	0	21	0	0	21
sérologie ELISA gB	sang	10968	19002	304	3	30277
sérologie ELISA gE	sang	1838	9927	32	0	11797
						42095

## **Bluetongue**

33 sangs en PCR, tous négatifs ; 0 sang pour anticorps

226 sangs ont été centrifugés pour analyse en sous-traitance.

Autopsies : 75 en tout : 5 cailles, 2 caprins, 2 cervidés, 2 chats, 4 chevreuils, 2 chiens, 1 dinde, 10 gallinacés, 4 lapins, 2 lièvres, 1 oie, 2 ovins, 2 poissons, 1 porc, 1 renard, 7 sangliers, 15 veaux, et 12 autres volailles

## **Leucose bovine**

échantillons soumis	positif	négatif	douteux	inutilisable	sous-traitance	total
laits de collecte	2	704	1	0	0	707
sang	0	97	0	1	2	100
						807

## **Paratuberculose**

échantillons soumis	test	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
matières fécales	PCR	504	1091	/	4	1599
sang	ELISA	376	11360	135	56	11927
						13526

## **Peste porcine classique**

échantillons soumis	test	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
organes	PCR	0	6	/	1	7
sang	ELISA	0	167	0	2	167
						174

## **Parainfluenza virus**

3 chez les bovins par immunofluorescence : 8 (7 négatifs, 1 inutilisable)

## **RSB (virus syncytial bovin) chez les bovins par immunofluorescence**

12 examens dont 1 positif, 4 négatifs, 2 douteux et 5 inutilisables.

## **Tuberculose**

(1 bovin, 3 sangliers et 5 gibiers):

échantillons	test	positif	négatif	inutilisable	total
organes	coloration de Ziehl	0	3	0	3
organes	PCR	0	6	3	9

## **Visna-Maedi**

(19 ovins et 26 caprins)

45 échantillons de sang : 2 positifs, 42 négatifs, 1 envoyé en sous-traitance pour confirmation

## **Parasitologie sur matières fécales**

parasites	espèce	positif	négatif	inutilisable	total
vers intestinaux	ruminants domestiques	310	492	5	807
	porcs	0	3	0	3
	volaille	3	12	0	15
	autres	8	4	0	12
					837
vers hépatiques	ruminants domestiques	146	488	8	642
	autres	3	1	0	4
					646
vers pulmonaires	ruminants domestiques	7	467	15	489
	ruminants sauvages	1	0	0	1
					490
coccidies	ruminants domestiques	138	392	6	536
	volailles	3	14	0	17
	autres	5	2	0	7
					560

## **Parasitologie des abeilles**

parasite	échantillon	positif	négatif	inutilisable	total
varroa	Lots de 50g d'abeilles	195	93	0	288

## Sous-traitances 2015

motif	laboratoire sous-traitant	nbre d'analyses
virus de l'anémie infectieuse équine	CERVA, Bruxelles	10
<i>Brucella</i>	CERVA, Bruxelles	47
<i>Campylobacter</i>	LNS, Dudelange	2
<i>Chlamydia</i>	CERVA, Bruxelles	3
<i>Francisella tularensis</i>	CERVA, Bruxelles	2
<i>Gardnerella vaginalis</i>	LNS, Dudelange	1
prions de l'ESB	CERVA, Bruxelles	2
herpes virus du Koï	CER-Marloie	1
virus de l'influenza aviaire (sérologie)	CERVA, Bruxelles	842
virus de l'influenza aviaire (virologie)	LIH, Esch	84
<i>Leptospira</i>	CERVA, Bruxelles	14
virus de la leucose bovine enzootique	CERVA, ARSIA	35
<i>Paenibacillus larvae</i>	LAVES , Celle	28
<i>Mycoplasma</i>	CERVA, Bruxelles / ARSIA, Ciney	3
<i>Néospora caninum</i>	ARSIA, Ciney	55
virus de la maladie de Newcastle	CERVA, Bruxelles	291
virus de la maladie de Newcastle	LIH, Esch	77
virus de la peste porcine	CERVA, Bruxelles	1
<i>Parainfluenza 3</i>	ARSIA, Ciney	1
<i>PRRSV</i>	CERVA, Bruxelles	4
Virus de la fièvre Q	CERVA, Bruxelles	15
Lyssavirus (rage)	ISP-Diagnostic Pasteur, Bruxelles	9
virus respiratoire syncytial bovin	ARSIA, Ciney	1
<i>Salmonella</i>	CERVA, Bruxelles	2
<i>Shigella</i>	LNS, Dudelange	1
<i>Yersinia</i>	LNS, Dudelange	1
<i>Mycobacterium tuberculosis</i>	CERVA, Bruxelles	4
<i>Visna-Maedi</i>	CERVA, Bruxelles	10
Examens histologiques	LNS, Dudelange	13
		<b>1546</b>

Abbréviations :

ARSIA = Association Régionale de Santé et d'Identification Animales

CER = Centre d'Economie Rurale

CERVA = CEntre de Recherche Vétérinaire et Agronomique

ISP = Institut de Santé Publique

LAVES = Landesamt für Verbraucherschutz

LIH = Luxembourg Institute of Health

LNS = Laboratoire National de Santé

## LE CONTROLE DES DENRÉES ALIMENTAIRES A BASE DE VIANDE

Le laboratoire de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale du LMVE (LMVE-DAV) a été sollicité par des demandes d'analyses concernant des aliments, des échantillons provenant d'abattoirs et de recherches de substances inhibitrices.

### Microbiologie des denrées alimentaires à base de viande ou produits de la pêche :

	Inspection Vétérinaire	Autres vétérinaires	Tests inter- laboratoires	total
<b>Demandes</b>	275	9	8	<b>292</b>
Routine // anomalie	275//0	9//0	8//0	292//0
<b>Echantillons</b>	1254	45	57	<b>1356</b>
routine//anomalie	1254//0	45//0	57//0	1356//0

### Détails :

#### 1.A. Germes pathogènes, tests qualitatifs:

<b>Germe recherché</b>	<b>Positif confirmé par culture</b>	<b>négatif</b>
<i>Listeria monocytogenes</i>	133	1115
EHEC O157	0	133
Campylobacter	29	28
	<i>Campylobacter jejuni</i> 20	
	<i>Campylobacter coli</i> 9	
Salmonella Aliments positif (en culture !):	5 dont :	473
	4 <i>typhimurium</i> monophasique (chipolata, Hamburger, salciccia, cordon bleu)	
	1 <i>Kentucky</i> (Mettwurst)	
<i>Yersinia enterocolitica</i>	1 <i>Y. enterocolitica</i> 1A (non pathogène)	204

33 analyses de recherche ont été effectuées sur les échantillons des EIL

## 1. B. Germes en dénombrement (aliments):

Germe recherché	Limite de Détection (germes/g)	Nombre d'échantillons au-delà de la limite de détection	Nombre d'échantillons en-dessous de la limite de détection (=négatifs)
Listeria monocytogenes	10	4	1242
Campylobacter	10	3	53
E. Coli	10	255	993
Entérobactéries	10	760	467
Clostridium perfringens*	10	31	505
Staphylococcus aureus*	10	186	1066
Germes mésophiles	10 //	220	9
Flore lactique	(-1000 **)	157	60

\* Norme ISO

\*\* selon la dilution

91 analyses de dénombrement ont été effectuées sur les échantillons des EIL

### Nombre d'échantillons analysés par catégorie (en tout):

0 (= autres aliments) **	89
1 (= viande hachée)	123
2 (= viande hachée préparée)	242
3 (= préparation de viande)	322
4 (= produit à base de viande)	415
5 (= viande fraîche)	<u>108</u>
	1299

\*\* 4 boyaux, 26 plats préparés, 39 salades de viande, 15 poissons, 3 salades de fruits de mer, 1 gingembre, 1 sauce.

Dans le cadre de la décision de la Commission Européenne 2013/652/EU, nous avons réalisé 232 analyses pour la recherche de E. coli à spectre étendu de résistance aux  $\beta$ -lactamases (ESBL).

**En résumé pour les denrées alimentaires: 292 demandes d'analyses, 1356 échantillons analysés, 8488 analyses réalisées (6011 dénombrements + 2121 recherches de pathogènes + 124 analyses de tests inter-laboratoires + 232 analyses pour ESBL)**

**Examens bactériologiques des carcasses suspectes dites  
« d'abattage d'urgence » :**

Pour les carcasses avec examen bactériologique, il s'agit de bovins.

<b>Abattoir</b>	<b>Nombre de demandes</b>	<b>Nombre d'organes</b>	<b>Abattages d'urgence (u)</b>	<b>Carcasses anormales après inspection post-mortem (capm)</b>
Ettelbruck	11	22	5	6
Wecker	8	33	0	8
autres	1	4	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>59</b>	<b>5</b>	<b>15</b>

**Paramètres analysés pour chaque échantillon:**

	<b>Salmonella</b>	<b>Substances inhibitrices</b>	<b>Coliformes **</b>	<b>Cocciformes **</b>	<b>Clostridia sulfito-réducteurs **</b>
Positif (=culture)	0	1 rein	40 dont 19 muscles	49 dont 25 muscles	0
Négatif (=pas de culture)	59	39	19	10	58
Non analysé	0	19	0	0	1

\*\* lecture du résultat semi-quantitative, il n'existe pas encore de critères officiels pour les seuils d'acceptabilité.  
L'examen bactériologique ne contribue qu'un élément à la prise de décision par le vétérinaire inspecteur des viandes.

**En résumé : 20 demandes d'analyses, 275 analyses sur 59 organes analysés**

**Recherche de résidus**

**Recherche de substances inhibitrices (groupe B1) par la méthode des 4 plaques :**

1 demande avec 1 échantillon (site d'injection) négatif.

Le faible nombre d'échantillons s'explique du fait que la méthode utilisée n'est pas accréditée.

**DAV en tout : 313 demandes ayant résulté en 8764 analyses sur 1416 échantillons**

**Analyses effectuées dans le cadre de la directive 96/23 organisant la surveillance des résidus et autres substances**

Durant l'année 2015, 721 échantillons ont été prélevés dans différentes denrées alimentaires d'origine animale suivant le tableau ci-dessous.

ESPECE/PRODUIT	NOMBRE
LAIT	300
BOVINS	96
PORCS	77
ŒUFS	105
GIBIER	100
LAPINS	9
MIEL	23
OVINS	11
<b>TOTAL</b>	<b>721</b>

Sur ces 721 échantillons, 1.413 analyses ont été effectuées pour rechercher les substances des différents groupes suivant le tableau ci-dessous.

CLASSE RESIDUS	BOVINS	PORCS	OVINS	LAPINS	GIBIER	LAIT	ŒUFS	MIEL
A1	28	10	1	1	0	0	0	0
A2	4	8	1	0	0	0	0	0
A3	28	10	1	1	0	0	0	0
A4	28	10	1	1	0	0	0	0
A5	5	6	1	1	0	0	0	0
A6	23	10	1	1	0	140	20	7
B1	12	15	1	1	0	175	85	4
B2a	3	3	1	1	0	175	17	0
B2b	2	3	1	1	0	0	17	0
B2c	5	5	1	1	0	20	0	10
B2d	5	3	1	0	0	0	0	0
B2e	3	3	1	1	0	140	17	0
B2f	3	8	1	0	0	0	0	7
B3a	5	5	1	0	0	25	34	5
B3b	3	3	1	1	0	10	34	5
B3c	3	3	1	1	100	20	34	0
B3d	2	3	1	0	0	15	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>162</b>	<b>107</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>100</b>	<b>720</b>	<b>258</b>	<b>38</b>

A l'exception du groupe B3c (Métaux lourds) et B3d (Mycotoxines) dans le lait, toutes les analyses ont été réalisées dans des laboratoires en Belgique.

Tous les résultats ont été satisfaisants

## Les classes

Groupe A : substances ayant un effet anabolisant et substances non-autorisées

Groupe B : Médicaments vétérinaires et contaminants

B1	substances antibactériennes, y compris les sulfamides et quinolones
B2a	anthelminthiques
B2b	coccidiostatiques
B2c	carbamates et pyréthroïdes
B2d	tranquillisants
B2d βbl.	β-blocker
B2e	AINS
B2f	corticostéroïdes
B3a	organochlorés
B3b	organophosphorés
B3c	métaux lourds
B3d	mycotoxines
PSP, DAP, ASP	biotoxines marines

## Laboratoires sous-traitants

CER = Centre d'Economie Rurale, Marloie

CLO = Centrum Landbouwkundig Onderzoek, Gent/Melle

ISP = Institut de Santé Publique, Bruxelles

LNS = Laboratoire National de la Santé, (L)

## **CHAPITRE X**

### **Relevé de la participation de délégué(e)s de l'A.S.V. à des réunions internationales**

#### **Dr BIEL**

5.2.	groupe de travail BSE
27.3.	groupe de travail sous-produits
24.6.	groupe de travail BSE
1.10.	groupe de travail sous-produits
26.10.	groupe de travail BSE

#### **Mme BINCK**

12.1.	réunion « trio présidence »
13.1.	réunion C.V.O.
28.1.	réunion « Conseil sur les médicaments »
6.2.	Com Benelux Senat
10.2.	réunion C.V.O.
23.-27.2.	food additives, enzymes and flavourings à Athènes
11., 12. et 13.3.	working party of veterinary experts
20.3.	AG FESASS
23. - 27.3.	informal meeting of chief veterinary officers à Riga
14. et 15.4.	groupe de travail «codex alimentaire»
22.4.	groupe experts « médicaments vétérinaires »
5.5.	conférence faune sauvage
6.5.	SCPAFF santé animale et importations
12.5.	séminaire insectes food and feed
13.5.	CVO
20. et 21.5.	réunion « Conseil sur les médicaments »
25. - 29.5.	O.I.E. meeting, Paris
17.6.	Séminaire Eurogroup for Animals
18.6.	réunion C.V.O.'s
13. et 14.7.	groupe experts
16.7.	préparation réunion C.V.O.'s et réunion C.V.O.'s
3.9.	réunion informelle Commission / Conseil
14.9.	groupe experts « médicaments vétérinaires »
12. et 13.10.	groupe experts « médicaments vétérinaires »
14.10.	préparations conférence antibiorésistance
15.10.	Codex Alimentarius
21.10.	réunion de coordination avec la présidence néerlandaise
22.10.	réunion C.V.O.'s
23.10.	conférence antibiorésistance
10.11.	réunion C.V.O.'s
30.11.	groupe experts médicaments vétérinaires
15.12.	réunion C.V.O.'s

#### **Dr BRASSEUR**

14.1.	réunion EFSA, Parme
15.1.	SCPAFF
20.1.	groupe de travail „hygiène“
23.1.	groupe de travail « résidus »
17.2.	SCPAFF
9. et 10.3.	groupe de travail Rég.Controle
17.3.	groupe de travail SCPAFF
23. - 27.3.	informal meeting of chief veterinary officers à Riga
15.4.	groupe de travail «codex alimentaire»
21.4.	SCPAFF santé publique
26.4. - 2.5.	session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments

19.-21.5.	Vétérinaires dans les aliments à Costa Rica
17.6.	experiences in slaughter hygiene à Grange
18.6.	Séminaire Eurogroup for Animals
23.6	réunion C.V.O.'s
13.7.	groupe de travail « résidus »
16.7.	SCPAFF
3.9.	réunion C.V.O.'s
14.10.	réunion informelle Commission / Conseil
16.10.	groupe de travail HACCP
9. - 13.11.	SCPAFF risques biologiques
3.12.	WG hygiène à l'abattage, Slovaquie
8. - 10.12.	groupe de travail hygiène
15.12.	BTSF workshop, Grange
	réunion C.V.O.'s

### **Dr DAHM**

13. et 14.1.	C.P.C.A.S.A.
4.2.	réunion Benelux
6. et 7.2.	C.P.C.A.S.A.
4. et 5.3.	C.P.C.A.S.A.
18.-21.3.	C.V.O. (Crète)
25.-28.3.	séminaire TRACES (Madrid)
8.4.	C.P.C.A.S.A.
20.5.	Naher Grenzverkehr, Bollendorf
4. - 6.6.	visite auprès des autorités suisses à Berne
3. et 4.	C.P.C.A.S.A.
21.9.	C.P.C.A.S.A.
11. et 12.9.	C.P.C.A.S.A.
23., 24., 25. et 26.9.	BTSF training course à I-Milano
6. et 7.10.	C.P.C.A.S.A.
16. et 17.10.	C.P.C.A.S.A.
3. et 4.11.	C.P.C.A.S.A.
28.11.	C.P.C.A.S.A.
5.12.	SCPAFF

### **Dr EIFFENER**

7.3.	conférence FVE
7.4.	audit international
20.5.	Naher Grenzverkehr, Bollendorf
6.6.	CPCASA santé animale
4.9.	groupe de travail „identification équidés“
13., 14. et 15.10.	symposium à Lyon
8., 9. et 10.12.	national contact points (Grange)

### **Dr GEORGES**

27. et 28.1.	animal health law
7.2.	visite Arsia à B – Ciney
13.3.	reunion Beltrace
7.4.	conference santé abeilles
17.4.	groupe de travail
17.6.	animal health law
12.6.	groupe de travail
8. et 9.	groupe de travail “contrôles officiels”
11.8.	groupe de travail
14.8.	réunion « Sanitel »
4.9.	réunion « Sanitel » à B - Drongen
17.9.	groupe experts

11., 12. et 13.11  
18.11.  
27.11.  
1. et 2.12.

Parma  
groupe de travail  
réunion « Sanitel » à B – Diegem  
zoonosis data

### **Dr GINDT**

8.7.  
23., 24., 25. et 26.9.  
17. – 21.11.  
28.11.

groupe de travail “zoonoses”  
animal welfare in killing for disease control à I – Pescara  
training on Official supervision as regards Semen, ova,  
embryos à I-Venise  
SCPAFF finances

### **Dr GRASGES:**

11.2.  
10. - 12.3.  
20. - 22.5.  
14. - 17.10.  
27.10.  
4.11.  
3. – 5.11.  
1.12.

groupe de travail AMR (Antibio-résistance)  
EFSA workshop à Parme  
EFCA workshop à Vienne  
formation BTSF à D – Munich  
groupe experts IUU fishing  
antibiorésistance en santé animale à F – Maisons-Alfort  
plenary seminar on IUU fishing VIGO  
groupe de travail résistance antimicrobienne

### **Dr LOSCH:**

12.-14.3.  
25.-27.3.  
28.4.  
3.-8.5.  
26.-29.5.  
2.-4.6.  
9.-10.9.  
28.-30.9.

EWFC  
EURL *Listeria*,  
groupe de travail : critères microbiologiques  
EURL *VTEC*, formation  
groupe de travail : critères microbiologiques  
EURL AI/ND  
EWFC  
EURL *Campylobacter*

### **Dr NICHOLS:**

14. - 19.6.  
16.9.  
9. - 13.11.

HACCP principles and audit techniques à Lyon  
groupe de travail « hygiène », BXL  
formation food hygiene and flexibility, Barcelone

### **Dr Paulus:**

10.10.  
30.10.  
5.11.  
17. - 21.11.

groupe de travail: étiquetage viande et poisson  
réunion « codex hygiène »  
formation Codex  
46<sup>e</sup> session CCFH (Lima – Pérou)

### **M. SCHMIT:**

5. - 7.5.

groupe experts HACCP, Grange

## **Mme WELSCHBILLIG:**

9.1.	réunion ELEAP-COLEAP
15. et 16.1.	contrôles officiels
5.2.	contrôles officiels
14.2.	Network for Foodborne Outbreaks
19. et 20.2.	EFSA Focal Point Meeting
11. et 12.3.	contrôles officiels
18.3.	C.P.C.A.S.A.
27.3.	Codex Alimentarius
7. - 11.4.	Codex Alimentarius (Paris)
14. et 15.4.	contrôles officiels
5. et 6.5.	contrôles officiels
21.5.	antibiorésistance
19. et 20.6.	contrôles officiels
25. et 26.6.	C.V.O. meeting à Dublin
1.7.	groupe de travail bien-être porcs
8. et 9.7.	contrôles officiels
9. et 10.9.	contrôles officiels
17.9.	animal health law
7. et 8.10.	contrôles officiels vétérinaires
9.10.	médicaments vétérinaires
10.10.	medicated feed
14.10.	antibiorésistance
15., 16. et 17.10.	animal health law
29. et 30.10.	contrôles officiels
11.11.	médicaments vétérinaires
12.11.	medicated feed
13. et 14.11.	contrôles officiels
19.11	animal health law
20.11	CPCASA
25.11	CVO
2. et 3.12	contrôles officiels
4.12	Codex Alimentarius
11. et 12.12	Animal Health Law
16. et 17.12	Animal Health Law

## **Dr WILDSCHUTZ:**

12.1.	réunion « trio présidence »
13.1.	C.V.O. meeting
6.2.	Com Benelux ( Sénat Bruxelles)
10.2.	C.V.O. meeting
17.3.	cérémonie protocole BE-FR-LU à Virton
20.3.	AG FESASS à Bruxelles
23. - 27.3.	informal meeting of chief veterinary officers à Riga
14.4.	préparation présidence
12.5.	séminaire insectes food and feed à Bruxelles
13.5.	CVO
24. - 29.5.	O.I.E. meeting, Paris
12.6.	10 <sup>e</sup> anniversaire BTSF à Milan
15.6.	CVO Benelux
17.6.	Séminaire Eurogroup for Animals
18.6.	réunion C.V.O.'s
26.6.	réunion C.V.O.'s à Grange (FVO)
16.07	1 <sup>ère</sup> réunion CVO sous Présidence Luxembourgeoise
3.9.	réunion informelle Commission / Conseil
16.-18.09	réunion informelle CVO à Luxembourg
14.10.	préparations conférence antibiorésistance

21.10.	réunion de coordination avec la future présidence néerlandaise
22.10.	réunion C.V.O.'s Commission
23.10.	conférence antibiorésistance à Bruxelles
10.11.	réunion C.V.O.'s
11.11.	formation ASEM
12.11.	conférence bien-être CN/CT, commerce chiens et chats
1.12.	conférence annuelle EPAA
2.12.	transition présidence avec délégation néerlandaise
15.12.	dernière réunion C.V.O.'s sous présidence Luxembourgeoise
16. et 17.12.	réunion accord vétérinaire CH-EU à Bern

### **Résumé:**

Dr Biel:	participation à 5 réunions
Mme Binck:	participation à 50 réunions
Dr Brasseur:	participation à 43 réunions
Dr Dahm:	participation à 37 réunions
Dr Eiffener:	participation à 11 réunions
Dr Georges:	participation à 21 réunions
Dr Gindt:	participation à 11 réunions
Dr Grasges:	participation à 17 réunions
Dr Losch :	participation à 25 réunions
Dr Nichols :	participation à 12 réunions
Dr Paulus :	participation à 8 réunions
M. Schmit:	participation à 3 réunions
Mme Welschbillig:	participation à 55 réunions
Dr Wildschutz:	participation à 41 réunions

**TOTAL :** **339 réunions**